

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil local de Villebois, tenue le mercredi 11 novembre 2009 à la salle du conseil de Villebois, à 19 h

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

MM. Jean Brassard, président
Georges Boily, conseiller
Jacques Thibault, conseiller
Mme Lyne Hémond, conseillère

IL Y A QUORUM.

Ouverture de la séance

M. Jean Brassard agit à titre de président et Mme Diane Harvey agit à titre de secrétaire d'assemblée.

09-SE-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

V-SE-LV-1340 PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget de la Localité de Villebois pour l'exercice financier 2010
3. Présentation du règlement n° 94 de la Localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générale à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2010
4. Période de questions
5. Adoption du budget de la Localité de Villebois pour l'exercice financier 2010
6. Adoption du règlement n° 94 de la Localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générale à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2010
7. Levée d'assemblée

09-SE-02 Présentation du budget de la Localité de Villebois pour l'exercice financier 2010

Madame Diane Harvey effectue la présentation du budget pour l'exercice financier 2010.

Loisirs et culture	8 390 \$
Frais de financement	6 200 \$

Total des dépenses de fonctionnement **438 765 \$**

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Autres activités financières et affectations	94 830 \$
----------------------------------------------	-----------

Total des dépenses et affectations **555 780 \$**

09-SE-06

Adoption du règlement n° 98 de la Municipalité de Baie-James - Localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2010

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre 2009, préparer et adopter un budget pour l'exercice financier 2010 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y apparaissent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.1 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.4 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois, peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 487 de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois peut imposer une taxe spéciale pour le paiement des travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 70 et 77 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), la Municipalité de Baie-James – Localité de Villebois doit requérir les services policiers de la Sûreté du Québec et en défrayer le coût auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2009, M. Jean Brassard a donné un avis de motion relatif à un projet de règlement décrétant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2010.

V-SE-LV-1342

SUR PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY DUMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'ADOPTER le règlement n° 98 de la Municipalité de Baie-James - Localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2010.

DE RECOMMANDER au conseil de la Municipalité de Baie-James, de ratifier le règlement n° 98 de la Municipalité de Baie-James, Localité de Villebois.

09-SE-07

Clôture de la séance

V-SE-LV-1343

SUR PROPOSITION DE MME. LYNE HÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ;

DE LEVER la séance à 19 H 10

SOUMETTRE LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL À L'APPROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES, AUX TERMES DE LA RÉSOLUTION N° 067-CM-6719, AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉSOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS

Président

Secrétaire

M. Benoît Ross
Directeur général
Municipalité de Baie-James